

Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ?

Michèle Monte



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ml/353>
DOI : 10.4000/ml.353
ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2011
Pagination : 85-101

Référence électronique

Michèle Monte, « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? », *Modèles linguistiques* [En ligne], 64 | 2011, mis en ligne le 05 septembre 2013, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ml/353> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ml.353>

Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ?

Michèle Monte

Enracinée dans une longue tradition grammaticale et linguistique que plusieurs communications de ce colloque ont mise en évidence, la notion de modalité paraît à la fois indispensable et chargée d'ambiguïté. Cette brève étude n'a pas d'autre ambition que d'essayer de réfléchir aux raisons qui rendent problématique l'analyse et le classement des modalités, et d'examiner si le concept plus récent de *modalisation* peut permettre de clarifier notre compréhension des opérations mises en jeu.

I. Ce qu'enseignent les divergences de classement

Plusieurs communications de ce colloque ayant trait aux concepts de mode et modalité dans les siècles passés, j'ai préféré pour ma part me concentrer sur les vingt dernières années en me limitant à la linguistique française. L'essor de la perspective énonciative a entraîné dans cette période un vif intérêt pour les modalités dans la mesure où celles-ci expriment l'attitude du locuteur par rapport aux événements qu'il relate et permettent donc de le saisir dans une activité presque aussi essentielle que celle qui a trait à la construction des repères déictiques de l'énonciation. On a d'ailleurs vu se répandre des expressions comme « sujet déictique » et « sujet modal » indiquant cette double activité du locuteur et laissant ouverte la possibilité d'une dissociation entre ces deux instances (cf. Rabatel 2005). Mais les classements des modalités se sont révélés extrêmement hétérogènes, comme je le montrerai dans un petit inventaire sans aucune prétention exhaustive.

La Grammaire d'aujourd'hui (1986 : 390) se contente dans un bref article de juxtaposer deux définitions différentes du concept de modalité sans tenter de les articuler : elle envisage d'une part les modalités logiques (aléthique, épistémique et déontique), d'autre part les modalités de phrase (assertion, interrogation, exclamation et ordre).

La *Grammaire méthodique du français* (1996, 2^e éd. : 579-583), après avoir rappelé la distinction établie par Bally entre modus et dictum, distingue les modalités d'énonciation (manifestées par les types de phrase déclaratif, injonctif ou interrogatif) et les modalités d'énoncé. Les unes et les autres « renvoient au sujet de l'énonciation » mais les premières le font « en marquant l'attitude énonciative de celui-ci dans sa relation à son allocutaire » alors que les secondes « marqu[ent] son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé ». L'inventaire auquel se livrent ensuite Riegel, Pellat et Rioul, basé sur le livre de C. Kerbrat-Orecchioni *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage* (1980), établit une équivalence entre l'expression de la modalité et celle des subjectivités affective et évaluative. Par ailleurs les formes répertoriées tantôt se situent au niveau du dictum (adjectifs subjectifs, par exemple), tantôt au niveau du modus (verbes d'opinion ou adverbes modalisateurs). Les auteurs concluent leur étude par cette remarque :

La notion de modalité, on le voit, rassemble des faits linguistiques hétérogènes, qui se situent à des niveaux différents, mais qui ont en commun d'impliquer le sujet parlant dans son énoncé. (p.582)

Dans sa *Grammaire critique du français*, Marc Wilmet considère la modalité énonciative comme le choix offert à l'énonciateur entre assertion, interrogation et injonction (1997 : 451). Mais il considère que cette modalité énonciative contribue à la modalité des énoncés (p.286) au côté d'autres éléments tels que les modes verbaux, les coverbes (auxiliaires de mode), les adverbes modaux portant sur l'énonciation, les incises et, de façon plus inattendue, la personne et l'époque du procès. Si la plupart de ces éléments indiquent le degré de véridicité (p.287) du procès, certains d'entre eux manifestent plutôt un commentaire évaluatif de l'énonciateur. Par ailleurs, dans ce classement, les marques de l'énonciation (personne, repérage temporel et modalité énonciative) sont tout entières envisagées comme relevant de la modalité de l'énoncé.

Même si le concept de « véridicité » invoqué par Wilmet pour justifier l'inclusion des marques de l'énonciation dans les marqueurs de modalité me semble manquer de pertinence, il n'en reste pas moins que la distinction apparemment claire entre modalités de l'énonciation et modalités de l'énoncé est plus fragile qu'il n'y paraît. En effet, adopter une modalité interrogative, c'est certes choisir une certaine attitude vis-à-vis de son allocutaire, – et en particulier, comme Ducrot l'a bien montré, lui imposer de répondre – mais c'est aussi faire état d'une incertitude qui affecte l'énoncé. Antoine Culioli analyse ainsi l'interrogation comme une impossibilité de la part de l'énonciateur de valider la relation prédicative, ce qui le conduit à se tourner vers le coénonciateur (1990 : 122). Dans son

système théorique, la modalisation s'opère lors du passage de la lexis à l'assertion (1999a : 24) et comprend 4 volets¹ :

- validation ou non de la relation prédicative : assertion (positive ou négative) ou interrogation ;
- modalité de l'événement : s'il n'y a ni certitude ni question au coénonciateur, l'énonciateur « peut exprimer les degrés de sa certitude ou de son incertitude quant à la réalisation possible de l'événement » (Lévy 2000 : 48) et procéder à une évaluation quantitative des chances de validation de la relation prédicative ;
- modalité de l'énoncé : « l'énonciateur peut aussi exprimer son appréciation personnelle sur l'énoncé » (ibid.) et procéder à une évaluation qualitative (affective et appréciative) de la relation prédicative ;
- modalité du sujet : « l'énonciateur émet un avis sur les conditions relatives au sujet grammatical, (comme la volonté, la capacité ou l'obligation) qui soient propices à la réalisation du procès » (ibid.) : *Jean veut/doit/peut réussir à ses examens*, ou manifeste une intention d'agir sur l'allocutaire ou de l'influencer (*tu dois, tu peux, il vaut mieux*, etc.) par la réalisation d'actes de langage tels que l'ordre, la permission, l'interdiction.

Dans ce modèle, les modalités de type 1 et de type 2 s'excluent, et les modalités de type 3 forment une catégorie assez homogène : elles expriment la réaction affective ou évaluative de l'énonciateur par rapport à un procès qui peut être réalisé ou simplement envisagé. En revanche, on observe que les relations entre les coénonciateurs sont affectées à la fois par les modalités de type 1 et les modalités de type 4, et que, par ailleurs, les modalités de type 2 et 4 ont pour point commun d'évaluer les chances de réalisation du procès (ce qui peut expliquer la polysémie de verbes comme *devoir* ou *pouvoir*), en les rapportant soit aux connaissances de l'énonciateur, soit aux dispositions du sujet de l'énoncé. La démarche qui consiste à distinguer différents modes de validation des procès, si elle permet de préciser la notion très vague d'attitude du locuteur vis-à-vis du procès par laquelle on définit d'ordinaire la modalité, aboutit à un éclatement des emplois des verbes modaux, ainsi qu'à une séparation entre l'interrogation et l'assertion d'une part, l'injonction d'autre part. Si un tel choix peut être argumenté par le fonctionnement très spécifique du

1. Le passage de *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 2, consacré à la modalisation étant très succinct, je me réfère à la présentation qui en est donnée dans Lévy 2000, pps. 47-49. Une présentation légèrement différente est proposée par Vignaux 1988, pps. 110-111.

mode impératif, il va à l'encontre des classements traditionnels en modalités de phrase d'une part, modalités d'énoncé d'autre part, et il s'oppose aussi à des classements privilégiant la dynamique interlocutive, tel celui de Charaudeau.

La tripartition proposée par Charaudeau, soulève quant à elle un autre problème. Cet auteur, dans sa *Grammaire du sens et de l'expression* (1992 : 574-575), distingue 3 sortes de modalités :

- allocutives (Loc. > Interloc.) (interpellation, question, injonction, autorisation, avertissement, etc.) : « le locuteur implique l'interlocuteur dans son acte d'énonciation et impose le contenu de son propos ».
- élocutives (Loc.> Loc.) (opinion, appréciation, savoir/ignorance, obligation, vouloir, possibilité, promesse, déclaration, etc.) : le locuteur « situe son propos par rapport à lui-même » et « révèle sa propre position quant à ce qu'il dit » :
- délocutives (Loc. > Propos) : locuteur et interlocuteur s'absentent de l'énoncé, qui contient des formes impersonnelles (*il est vrai, il faut, etc.*), « le locuteur laisse s'imposer le propos en tant que tel ».

Ce classement apparemment très séduisant repose sur une répartition simple des marques personnelles (*tu* et *vous* dans les modalités allocutives, *je* et *nous* dans les modalités élocutives, *il* impersonnel dans les modalités délocutives). Mais son caractère ternaire me paraît factice : le délocutif s'oppose en réalité à l'ensemble formé par les modalités allocutives et élocutives et ne se situe pas sur le même plan². Il serait sans doute préférable d'envisager au sein de chacune des deux premières catégories un degré zéro d'implication permettant au locuteur de suggérer, d'avertir, ou de formuler son appréciation ou son vouloir en se réfugiant derrière des formes impersonnelles. On peut d'autre part s'interroger sur l'unité de la catégorie élocutive qui rassemble des actes de langage orientés vers l'allocutaire (promesse, acceptation/refus, accord/désaccord) et des prises de position sur des événements ou sur d'autres discours.

Les problèmes inhérents à chacun de ces classements tiennent en réalité au souhait sans doute utopique d'embrasser dans une seule catégorie sémantique des opérations très différentes, comme nous l'indique la définition du mot « modalité » que propose le dictionnaire

2. Le tableau de la p.620 qui, pour chaque modalité élocutive, propose un équivalent délocutif indique bien que le délocutif peut être envisagé comme le degré zéro de l'élocutif, mais masque le fait que les modalités d'obligation, de possibilité, de souhait et d'exigence peuvent concerner l'allocutaire aussi bien que le locuteur et donc que le délocutif fonctionne parfois comme le degré zéro de l'allocutif.

d'analyse du discours de Détrie, Siblot et Verine :

Modalité : en logique, valeur de vérité d'une proposition ; en grammaire, ce terme recouvre trois séries de phénomènes : (i) la spécification des conditions de réalisation d'un procès ; (ii) l'explicitation du point de vue du locuteur à l'égard de tout ou partie de l'énoncé, (iii) l'expression des principaux types d'actes de langage. (2001 : 189)

Cette définition montre bien que la notion de modalité en linguistique soulève deux types de problèmes :

- l'unité même de la catégorie est mise en péril par la prise en compte de deux phénomènes d'ordre différent : les variations sur le possible, le nécessaire et l'impossible (modalités aléthiques des logiciens, éventuellement élargies aux modalités épistémiques) et la possibilité offerte par une langue comme le français de donner à un même contenu propositionnel (« Pierre venir ») trois réalisations différentes mutuellement incompatibles (*Pierre vient. Pierre vient-il ? Viens, Pierre !*). De ce fait, la notion de modalité rencontre la réflexion sur les actes de langage sans s'y superposer complètement, et la polysémie des verbes modaux tels que *devoir* ou *pouvoir* contribue à opacifier encore le problème.
- le recensement des marques de la subjectivité dans le langage conduit à élaborer, à côté des modalités épistémiques, les catégories des modalités affectives et axiologiques, conçues comme d'autres manifestations du point de vue du locuteur, mais la distinction *modus/dictum* s'en trouve dès lors relativisée puisque les lexèmes affectifs et axiologiques sont bien souvent internes au dictum.

On comprend dès lors que l'on se retrouve face à des classements doublement hétérogènes, d'une part parce qu'ils juxtaposent des phénomènes portant sur le degré de validation des énoncés par le locuteur et des phénomènes ressortissant à l'interlocution, d'autre part parce qu'ils incluent bien souvent dans les mêmes paradigmes sémantiques des expressions de portée locale et d'autres agissant sur la totalité de l'énoncé. Il va sans dire que le fonctionnement même des verbes modaux et de certains adverbes tels que *franchement* ou *simplement* contribue à la confusion.

Il me semble toutefois possible d'introduire un peu plus de rigueur dans la réflexion en donnant à la question de la portée de l'expression modale toute l'importance qu'elle mérite et que soulignait déjà la distinction traditionnelle entre les modalités *de re* et les modalités *de dicto*. Je m'essaierai donc à quelques propositions qui rencontreront la réflexion d'autres linguistes sur la modalisation.

II. Quelques propositions

Trois axes de réflexion me semblent pouvoir permettre d'introduire un peu plus de cohérence dans le classement des modalités : il s'agirait de bien distinguer :

- ce qui relève de la relation locuteur/allocutaire manifestée dans les actes de langage et ce qui relève du jugement modal ;
- la subjectivité interne au dictum et celle qui est formulée dans un jugement portant sur l'ensemble de l'énoncé, que celui-ci soit réduit à une sous-phrase ou reste indépendant ;
- les marques qui ne mettent pas en cause l'unicité du sujet modal de celles qui introduisent une hétérogénéité énonciative et une distanciation.

1. Interlocution et modalité

Je pense tout d'abord que ce qu'on appelle souvent modalités de phrase ou modalités d'énonciation gagnerait à être envisagé non pas sous l'angle du point de vue du locuteur, mais sous celui des relations locuteur/allocutaire. Assertion, injonction, interrogation sont trois choix exclusifs l'un de l'autre qui délimitent grossièrement trois orientations distinctes de l'acte de parole : un faire croire, un faire faire et un faire dire³. La problématique des actes de langage permet de mettre ces catégories syntaxiques en rapport avec la valeur illocutoire des énoncés et de distinguer entre les actes directs et les actes indirects, tels qu'on les trouve par exemple dans les énoncés ci-dessous :

J'aimerais bien savoir ce que tu penses de notre nouveau collaborateur.
(question indirecte)

Pourrais-tu me faire passer le livre qui est sur l'étagère ? (requête indirecte conventionnelle)

Ce serait gentil de me faire un café. (requête indirecte)

Qui pourrait rester insensible à une telle abnégation ? (assertion indirecte connue sous le nom de question rhétorique)

Le choix entre différentes formulations d'une même requête, d'une même demande d'information ou d'une même opinion dépend de l'état des relations entre locuteur et allocutaire et de la valeur perlocutoire que le locuteur assigne à son acte de parole. Les concepts pragmatiques de respect des faces (Goffman 1974), de modulation (Vion 1992) permettent de rendre compte de ces variations sans recourir à la notion de modalité.

3. Il est possible toutefois de regrouper injonction et interrogation sous une catégorie commune, celle des actes directifs, ce que Joly et O'Kelly (1990 : 33) dénomment « l'interpellation ».

On notera d'autre part que, lorsque l'acte est direct, on ne peut distinguer entre un modus et un dictum qu'en créant un schème abstrait (*Pierre-venir* ou *la venue de Pierre* dans l'exemple canonique) que l'on décrète invariant dans les trois types de phrase mais que l'organisation même de la langue impose d'emblée à l'allocutaire la reconnaissance d'une valeur illocutoire distincte pour chacun des types de phrase, sans passage par une abstraction englobante. L'interrogation — et cela a été glosé maintes fois par les pragmaticiens — ne nomme pas l'acte de demande d'information mais le montre dans sa forme même.

Toutefois, il serait illusoire de croire à une totale étanchéité entre expression du point de vue du locuteur et mise en place d'une certaine relation interlocutive. En effet la façon de formuler le point de vue est partiellement dépendante de l'état des relations entre le locuteur et l'allocutaire, et, inversement, ces relations sont modifiées par les conflits de points de vue et la recherche ou non d'une négociation. Les recoupements inévitables sont ainsi justifiés par Vignaux, lors de sa présentation du modèle culiolien :

La question fondamentale est, alors, celle des combinatoires selon lesquelles vont se composer ces modalités lors de tout acte d'énonciation aux fins d'une part, de construire une certaine représentation des choses, d'autre part d'établir à chaque fois, une relation inter-sujets, compte tenu de discours antérieurs ou à venir. (1988 : 111)

Ainsi donc, s'il convient de séparer les deux domaines à des fins heuristiques, il sera tout aussi important d'étudier ensuite les relations d'interdépendance entre expression du point de vue et positionnement dans le dialogue. Je citerai à nouveau Vignaux affirmant :

Toute prédication [...] induit de par sa prise en charge par un sujet énonciateur un certain type de relation à autrui (entre « ego » et « alter »). (1988 : 130)

Si l'on revient au classement culiolien des modalités dont j'avais signalé plus haut les interférences entre la catégorie 1 et la catégorie 4, il me semble que l'infléchissement que lui apporte Vignaux est à même de résoudre cette difficulté : Vignaux constate en effet que la modalité inter-sujets « est en fait toujours présente et inhérente à l'acte même énonciatif » et il poursuit :

Dès lors, ce qui importe c'est bien de considérer comment vont s'effectuer les modes de prise en charge d'une assertion par son sujet (modalités 1) et comment cette relation à autrui va se présenter à l'interlocuteur comme lui offrant ou non des chemins possibles ou nécessaires (modalités 2) et sur lesquels il pourra ou non porter jugement (modalités 3). (1988 : 131)

Il me semble du coup que ce que Lévy appelle la modalité du sujet doit en réalité être réparti différemment : d'une part, les appréciations sur un sujet délocuté (*Jean veut/doit/peut s'installer à l'étranger*) peuvent intégrer

les modalités de type 2 ou 3 selon qu'elles envisagent les chances de réalisation du procès ou son côté souhaitable ou indésirable, d'autre part, les ordres, permissions, interdictions adressés à l'allocataire doivent être retirés du champ de la modalité et envisagés comme des manifestations de la relation inter-sujets dont il conviendra d'observer l'interaction avec la modalité proprement dite.

2. Portée du segment à valeur modale

La deuxième distinction méthodologique consiste à ne pas traiter de la même façon la subjectivité interne au dictum et l'affectation d'un jugement modal à un énoncé complet. Comme l'a très bien montré Robert Vion dans une série d'articles (2001, 2006 notamment), une lecture attentive de Bally montre que, pour lui, le dictum n'a rien d'un contenu propositionnel censément neutre. Il décrit en effet dans *Linguistique générale et linguistique française* la modalité comme la réaction du sujet parlant à une « représentation » (1965 : 35) et il écrit un peu plus tard :

[la modalité] c'est la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit (Bally 1942 : 3, cité par Vion 2006).

Le rôle de la modalité n'est donc pas d'introduire de la subjectivité dans un énoncé qui serait originellement neutre, mais d'envisager cette représentation souvent déjà subjective dans le prisme d'un univers de croyance, ou d'une échelle de valeurs⁴.

Dans une telle perspective, on n'oppose donc plus un dictum prétendument objectif et un modus subjectif, mais deux lieux d'inscription différents de la subjectivité du locuteur, comme on peut le voir dans les phrases suivantes :

- 1a. *{Je trouve regrettable/ il est regrettable} que vous ne nous ayez pas prévenus de votre absence* (jugement modal de type appréciatif appliqué à un énoncé distinct de ce jugement et rapporté dans le premier cas au locuteur, dans le second à un énonciateur impersonnel).
- 1b. *Votre absence fort regrettable nous a privés de votre expérience sur ce genre de sujets* (pas de modus externe, utilisation au sein du dictum d'un lexème affectif colorant subjectivement un énoncé : le lexème est rapporté par défaut au locuteur impliqué par le nous mais l'énoncé construit d'emblée un objet de discours orienté axiologiquement, à savoir « votre regrettable absence »).

4. Bally distingue trois types de modalité, le « jugement », le « sentiment » et la « volonté », mais il observe, à partir des verbes *espérer* et *craindre*, que « ces trois catégories ne sont pas toujours rigoureusement distinctes » (1965 : 36).

- 2a. *Malheureusement, il n'a pas pu assister à votre remarquable conférence* (dictum contenant un lexème axiologique inscrit dans le prisme d'un modus affectif).
- 2b. *Ce malheureux accident l'a retenu plus de trois mois à l'hôpital* (énoncé sans modus externe mais comportant un subjectivème affectif).
- 3a. *Je n'ai jamais cru qu'il se retirerait de la vie publique* (énoncé comportant un modus externe de type épistémique).
- 3b. *Son prétendu retrait de la vie publique n'a trompé personne* (présence dans le dictum d'un lexème épistémique et absence de modus externe).
- 4a. *{Peut-être devons-nous/ il se peut que nous devions} dans un proche avenir abandonner complètement l'usage de l'automobile.*(modus externe épistémique et dictum contenant un verbe modal déontique).
- 4b. *L'abandon éventuel de l'automobile révolutionnerait nos modes de vie* (lexème épistémique dans le dictum et atténuation de l'assertion par l'emploi du conditionnel, pas de modus externe).
- 5a. *Il me semble qu'il a mal interprété votre remarque* (modus externe épistémique).
- 5b. *Il aura mal interprété votre remarque* (pas de modus externe, marquage épistémique interne au dictum).

Lorsqu'un énoncé ne comporte ni modus externe ni marques de subjectivité dans le dictum, ce qui est possible en français mais pas dans toutes les langues⁵, on peut faire l'hypothèse que des éléments prosodiques ou paraverbaux assurent malgré tout l'inscription du dictum dans un univers de croyance.

Distinguer la subjectivité d'un énoncé de la présence en son sein d'une modalité (modus externe), c'est concevoir la modalité comme une prédication sur un dit déjà constitué, exhibant une sorte de dédoublement de l'énonciateur. C'est réciproquement attirer l'attention sur le caractère présupposé, d'évidence partagée, des dénominations subjectives de nature affective ou axiologique ou des jugements inhérents à l'emploi de la quasi-totalité des adjectifs en position d'épithète. Quant aux prédications subjectives du type « Ce tableau est superbe » ou « C'est une décision scandaleuse », l'absence de modalité conduit à les interpréter comme des manifestations d'effacement énonciatif (Vion 2001 : 220) du fait que la source du jugement (en l'occurrence le locuteur-énonciateur) y est occultée au profit d'une apparente universalité du jugement. Comparant les deux

5. Vion (2006) rapporte que, dans certaines langues, l'inscription dans un univers de croyance est grammaticalisée sous forme de particules adjointes au verbe.

énoncés « Je trouve ça beau » et « C'est beau », Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 : 151-152) notait avec raison qu'ils étaient tous deux subjectifs, mais que, dans l'un, la subjectivité était montrée alors que, dans l'autre, elle se faisait passer pour de l'objectivité. De fait, si l'on s'attache à évaluer le degré de subjectivité d'un texte, les deux énoncés contribueront de la même façon à l'analyse, mais si l'on s'efforce de décrire la position du locuteur, il conviendra de les distinguer, et c'est à quoi peut servir, à mon sens, une conception plus restreinte et plus ciblée de la modalité, envisagée comme la manifestation explicite de l'attitude du locuteur vis-à-vis des objets de discours qu'il se donne. Observons d'ailleurs que cette distance ne construit pas nécessairement l'image d'un locuteur détaché de son discours : dans certains cas, le passage au crible de toutes les assertions et la séparation scrupuleuse entre ce qui relève des faits et ce qui relève des jugements donneront à l'allocutaire l'impression que la subjectivité explicite se met au service d'un souci d'objectivité entendu comme respect de la liberté de penser d'autrui, mais dans d'autres cas, l'allocutaire pourra considérer que la présence systématique d'un jugement modal à côté de l'énoncé de base et le refus du locuteur d'assumer sans distance la subjectivité inhérente à tout discours relèvent en réalité d'une subjectivité hypertrophiée et malade. On voit ici comment la construction de la modalité influe sur la relation inter-sujets.

C'est qu'en effet la subjectivité peut être tantôt évaluée à l'aune du nombre de marques du locuteur présentes dans l'énoncé, tantôt envisagée comme l'imposition insidieuse d'une vision du monde qui ne dit pas son nom et, symétriquement, on peut tenir pour objectifs deux types bien différents de discours selon le sens que l'on donne au mot « objectif », comme le notait Kerbrat-Orecchioni :

[le mot "objectif "] tantôt dénote une propriété interne à l'énoncé (absence de marques de l'inscription de L0), et tantôt son adéquation référentielle (évaluée par le récepteur), tantôt sa neutralité, et tantôt sa justesse (...) (1980 : 154)

En excluant de la modalité les lexèmes de portée locale, on définit ainsi deux profils d'énonciateur :

- celui qui construit des objets de discours subjectifs en masquant sa propre position d'énonciateur et de sujet modal ;
- celui qui affiche sa position de sujet modal, et par là sa distance vis-à-vis des énoncés qu'il profère.

Dans cette perspective, l'appellation de modalité serait réservée aux marques portant sur la totalité d'un énoncé et faisant l'objet d'une prédication du locuteur soit par enchâssement du dictum, soit par adjonction d'un adverbe en position détachée ou post-verbale apportant un commentaire à la phrase. Les marques de point de vue internes au

dictum, telles que les verbes modaux, les lexèmes subjectifs, l'emploi du conditionnel ou du subjonctif, seraient pour leur part traitées comme des manifestations de la subjectivité du locuteur et des versions diésées ou bémolisées de l'assertion⁶. Cette position diverge de celle défendue par Bally qui, partant du cas où la modalité est distincte du dictum, envisage ensuite des « expressions plus synthétiques » (1965 : 40) comme *Vous devez sortir* ou *Ce fruit est délicieux* où « la modalité est encore partiellement autonome mais est indirecte, et de plus incorporée dans le dictum » (p.45). On voit donc que l'on se trouve face à deux possibilités qui posent l'une et l'autre des problèmes :

- soit on restreint l'emploi du terme *modalité* aux seuls cas de modalité externe au dictum, et il faut alors trouver un autre terme pour les verbes traditionnellement dits modaux, ou pour les valeurs modales de certains tiroirs verbaux ;
- soit on appelle modalité toute expression du point de vue du sujet parlant et on se prive de la possibilité de distinguer la subjectivité montrée de celle qui est inscrite au cœur de l'énoncé et, par là même, naturalisée.

Pour sortir de cette aporie, le couple *modalisation/modalité* pourrait peut-être offrir une solution. Mais voyons l'usage qui en a été fait jusqu'à présent.

3. Modalité et modalisation

L'usage actuel le plus courant du couple *modalité/modalisation* consiste à utiliser le terme « modalisation » pour désigner le processus d'inscription du point de vue du locuteur dans l'énoncé⁷ et le terme « modalité » pour désigner les marques de ce processus dans l'énoncé, encore qu'il y ait concurrence entre « modalités » et « modalisateurs⁸ » pour désigner les marqueurs de point de vue. Charaudeau, quant à lui, fait des modalités des « spécifications » des actes énonciatifs élocutifs, allocutifs ou délocutifs par lesquels se manifeste la modalisation conçue comme « une catégorie conceptuelle à laquelle correspondent des moyens

-
6. Je rejoins ici la division de l'assertion en « thétique », « hyperthétique » et « hypothétique », proposée par Joly et O'Kelly (1990 : 33-38).
 7. C'est le parti pris de D. Maingueneau dans l'article qu'il consacre à la modalisation dans le Dictionnaire d'analyse du discours (2002 : 382), article qui témoigne d'ailleurs des difficultés théoriques et pratiques posées par ce concept. On retrouve un emploi similaire du mot dans le numéro de Langue française coordonné par Haillet (2004).
 8. Kerbrat-Orecchioni, pour sa part, appelle modalisateurs tous les lexèmes relevant de la subjectivité épistémique, qu'ils soient internes au dictum ou appartiennent au modus, et les oppose aux axiologiques et affectifs.

d'expression qui permettent d'expliciter les différentes positions du sujet parlant et ses intentions d'énonciation » (1992 : 573). Détrie, Siblot et Vérine (2001 : 188-190), de leur côté, après avoir montré (cf. supra) les ambiguïtés de la notion de modalité, proposent de donner à la modalité un sens restreint, celui du « marquage grammatical du type d'acte que réalise la phrase »⁹, et de la distinguer ainsi de la modalisation à laquelle ils assignent quatre fonctions : « réglage de [la] probabilité [de l'énoncé] », « évaluation du locuteur », « rapport du locuteur à son dire », marquage d'une « valeur modale supplémentaire » ajoutée à « une phrase déjà porteuse d'une modalité ».

Seul Robert Vion, à ma connaissance, a entrepris de donner un sens plus précis au concept de modalisation, comme nous allons le voir à présent. Après avoir proposé, comme beaucoup d'autres, de « distinguer les marques (modalités) des opérations produites par les sujets (modalisations) » (2001 : 214), il a ensuite élaboré un modèle (2006) où modalité et modalisation renvoient à deux opérations énonciatives différentes. Pour cet auteur, la modalisation se définit comme « un phénomène de double énonciation dans lequel une des énonciations se présente comme un commentaire porté sur l'autre, les deux énonciations étant à la charge d'un même locuteur » (2001 : 222), le segment commenté pouvant être « un énoncé complet tout autant qu'un simple lexème ». Cette notion de commentaire amène Vion à considérer la modalisation comme l'ensemble formé des commentaires sur le dit et des commentaires sur le dire qui se subdivisent en « gloses méta-énonciatives », portant sur les mots utilisés, la manière de s'exprimer, bien analysées par Authier-Revuz (1995), et en « gloses métadiscursives » portant sur la valeur illocutoire des propos tenus.

Il importe tout d'abord de noter que ce concept de modalisation élaboré par Vion obéit au souci de réduire le champ couvert par le concept de modalité en se substituant à des définitions trop extensives de la modalité entendue comme attitude ou regard du locuteur. En effet :

[...] définir la modalisation comme une double énonciation avec production d'un commentaire réflexif de l'une sur l'autre [...] permet notamment d'éliminer du champ de la modalisation les divers types de phrases (assertion, interrogation, injonction ou discours hypothétique) dans la mesure où ces caractères ne sauraient être appréhendés comme commentaires par rapport à une autre énonciation. (2001 : 225)

La relecture de Bally le conduit par ailleurs, on l'a vu plus haut, à exclure de la modalisation les appréciations subjectives internes au dictum, et, comme je le suis entièrement sur ce point, j'en profite pour dire

9. Rappelons que ma proposition consiste au contraire à sortir du champ de la modalité l'étude du marquage des relations interlocutives.

ici ma dette à l'égard de ses travaux. Dans son article de 2006, il distingue ainsi trois paliers d'inscription du sujet parlant dans l'énoncé :

- le dictum, qui, sauf stratégie volontaire d'effacement, contient déjà une orientation subjective puisqu'il « est structuré et orienté en fonction de [la] réaction modale » (p.18) qui l'accompagne ;
- la modalité, qui concerne « les univers de croyance dans lesquels le locuteur inscrit son dictum » (p.19) et qui est souvent grammaticalisée, mais peut aussi se réduire à des marquages « paraverbaux et non verbaux » (p.20) ou être déductible du contexte ;
- la modalisation, qui, « contrairement à la modalité qui accompagne obligatoirement le dictum », est « un phénomène occasionnel » (p. 20) produisant un brouillage sémantique du fait que le dit se trouve mis à distance par un commentaire qui lui enlève sa transparence.

Or ce triptyque, s'il est apparemment très convaincant, ne va pas sans problèmes. La distinction entre modalité et modalisation repose, pour Vion, sur le fait que des énoncés contenant des opérateurs modaux et des énoncés contenant des adverbes dérivés de ces opérateurs ne produisent pas le même effet :

6. *Il est certain que Pierre viendra jeudi. vs Pierre viendra certainement jeudi* (ex. cité par Vion).
7. *Je ne doute pas que Pierre viendra jeudi. vs Pierre viendra sans doute jeudi* (ex. cité par Vion).
8. *Il est naturel qu'il ait oublié le dossier. vs Naturellement, il a oublié le dossier.*
9. *Il est certain qu'elle a un beau palmarès à son actif. vs Elle a certainement un beau palmarès à son actif.*

Dans la suite de l'article, tous les exemples de modalisation reposent sur l'emploi d'adverbes que Le Goffic (1993 : 461-463 et 471) classe parmi les circonstants portant sur l'énonciation ou sur l'énoncé comme un tout sur lequel ils portent un jugement appréciatif ou épistémique : effectivement, quand même, sûrement, forcément, nécessairement... Si je ne peux que souscrire aux analyses pragmatiques de Robert Vion qui souligne la richesse énonciative et le potentiel dialogique de ces adverbes, je suis tout d'abord un peu gênée par la séparation radicale opérée entre les marqueurs tels que « je ne doute pas que », « il est certain que » et les adverbes. Certes, on peut invoquer en sa faveur, outre les divergences sémantiques, les fonctionnements syntaxiques différents des uns et des autres, dus notamment à la mobilité de ces adverbes qui escortent l'énoncé plus qu'ils ne s'y intègrent. On peut aussi mettre en évidence, dans le cas des adverbes, l'existence de deux actes énonciatifs relevant d'énonciateurs

différents, comme cela a été montré par Nølke (1993) pour un certain nombre d'entre eux, ce qui, en revanche, ne semble pas être le cas pour les opérateurs dominant des propositions enchâssées. Mais la polyphonie inhérente à ces adverbes se retrouve aussi pour d'autres marqueurs de modalité fortement intégrés au dictum, tels que le conditionnel (Haillet 2002), de sorte qu'elle ne constitue pas une preuve décisive pour l'existence d'une catégorie « modalisation » distincte de celle de « modalité ».

Personnellement, j'aurais plutôt tendance à considérer que la seule distinction vraiment importante est celle exposée plus haut entre un marquage du point de vue interne au dictum et un marquage reporté aux frontières de l'énoncé et exhibant effectivement un dédoublement de l'énonciateur, qu'il se manifeste par un verbe opérateur (ou son équivalent) dominant une subordonnée, par un adverbe détaché, par un complément prépositionnel — « pour reprendre vos propres termes » — ou une proposition incidente — « si vous me permettez cette digression ».

Je terminerai ce parcours du champ terminologique de la modalité par quelques remarques ou questions invitant à repartir vers les analyses de terrain :

- la différence est-elle vraiment aussi nette que l'affirme Robert Vion entre les adverbes détachés et les expressions du type *il est certain ?* pour s'en assurer il faudrait observer en contexte quels types de mouvements argumentatifs permettent ces deux catégories de lexèmes. Il semble par exemple que le mouvement argumentatif possible à partir de *certainement* et *il est certain* soit souvent du même ordre : il s'agit dans les deux cas d'une concession. Il y a donc quelque inconvénient à les ranger sous la bannière de deux opérations différentes.
- il existe du point de vue des marques une dissymétrie évidente entre la catégorie de l'épistémique et celle de l'axiologique ou appréciatif : la première se prête beaucoup plus à la grammaticalisation et voit coexister dans des proportions à peu près égales des marqueurs internes au dictum (verbes modaux, modes verbaux, lexèmes) et des marqueurs externes (adverbes, opérateurs, incidentes) ; de plus, plusieurs de ces marqueurs peuvent occuper des places différentes dans l'énoncé sans que celui-ci change foncièrement de sens¹⁰. La seconde se limite pour l'essentiel à des lexèmes internes au dictum, à l'exception de quelques adverbes (*heureusement, malheureusement, normalement, naturellement*) et leurs équivalents opérateurs, d'emploi beaucoup plus réduit (*il est*

10. Tel est le cas du verbe « sembler », de « peut-être » ou « sans doute ».

heureux que, il est naturel que). Une telle dissymétrie indique-t-elle une différence foncière entre ces deux sortes de point de vue ? Et si oui, en quoi consiste-t-elle ?

- la dichotomie sémantique entre commentaires sur le dire et commentaires sur le dit entraîne-t-elle des différences de fonctionnement avérées des deux catégories de marqueurs ? ou bien n’y a-t-il, dans ce domaine comme dans d’autres, pas de relation univoque entre sémantique et syntaxe ?¹¹
- les études récentes sur la polyphonie tendent non seulement à effacer la frontière entre modalité et modalisation que Vion s’efforce de conceptualiser, mais elles font vaciller aussi celle que j’ai proposé de tracer entre marqueurs de subjectivité internes au dictum et marqueurs de modalité. Les uns comme les autres paraissent être des lieux privilégiés de dédoublement énonciatif, ce qui, finalement, relativiserait le concept de modalité. Est-il possible de le sauver en opposant une subjectivité constitutive et une subjectivité montrée, pour paraphraser la distinction d’Authier-Revuz entre deux formes d’hétérogénéité, ou vaut-il mieux, comme le souhaitait Ducrot¹², renoncer totalement à ce concept hérité des logiciens ? L’avenir nous le dira.

Quoi qu’il en soit, et même si la terminologie reste inadéquate, j’espère avoir montré, au fil de ce parcours des différentes typologies, qu’on a intérêt à distinguer autant que faire se peut plusieurs lieux d’inscription de la subjectivité énonciative — quitte à monter ensuite leurs interrelations —, et que l’on peut s’appuyer pour cela sur deux critères qui me semblent opératoires :

- d’une part, la distinction entre le marquage des relations interlocutives et le marquage du seul point de vue de l’énonciateur ;
- d’autre part, la distinction entre, d’une part, la subjectivité inhérente à l’énoncé primaire, responsable des schématisations (Grize 1996) ou représentations construites par le discours, et d’autre part, les commentaires distanciés apportés à cet énoncé pris comme un tout, à son énonciation ou à telle forme linguistique utilisée dans l’énoncé, commentaires auxquels on pourrait réserver le terme de « modalité », ou, si l’on préfère, celui de « modalisation ».

11. Le travail récent de D. Leeman (2004) sur « juste » soulève également ce problème.

12. Je me réfère à la citation de Ducrot dans Vion 2006 : 17 renvoyant à un article de 1993.

Bibliographie

- Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.
- Bally Ch., 1965 (4e éd.), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.
- 1942, « Syntaxe de la modalité explicite », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, II, 3-13.
- Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- Charaudeau P. et Maingueneau D. (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Culioli A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 1, Paris-Gap, Ophrys
- 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 2, Paris-Gap, Ophrys
- Détrie, C., Siblot, P. et Verine, B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris, Champion.
- Ducrot O., (1993), « A quoi sert le concept de modalité ? », dans Dittmar N. & Reich A. (éds.), *Modalité et Acquisition des langues*, Berlin, Walter de Gruyter, 111-129.
- Goffman E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Grize J.-B., 1996, *Logique naturelle et communication*, Paris, PUF.
- Haillet P.-P., 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris-Gap, Ophrys.
- (dir.), 2004, *Procédés de modalisation : l'atténuation*, *Langue française* n° 142, Paris, Larousse.
- Joly A. et O'Kelly D., 1990, *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris, Nathan.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1980 *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Leeman D., 2004, « L'emploi de juste comme adverbe d'énonciation », *Langue française* 142, 17-30.
- Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Lévy M., 2000, *Grammaire du français. Approche énonciative*, Paris-Gap, Ophrys
- Nølke H., 1993, *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris, Kimé.
- Rabatel Alain, 2005, « La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue », *Marges linguistiques* n° 9, p. 115-136, www.texto.net

Riegel M., Pellat J.-C., et Rioul R., 1996, (2^e éd.) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Vignaux G., 1988, *Le discours acteur du monde*, Paris-Gap, Ophrys.

Vion Robert, 1992, *La communication verbale*, Paris, Hachette.

— 2001, « Modalités, modalisations et activités langagières », *Marges linguistiques* n°2, 209-231, www.texto.net

— 2006, « Dimensions énonciative, discursive et dialogique de la modalisation », dans *Processos discursivos de modalização*, Actas do III^o Encontro Internacional de Análise Linguística do Discurso, Universidade do Minho, Braga, 15-36.

Wilmet M., 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.